



# Présentation de *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*<sup>1</sup>

COMMUNICATION DE WILLY BAL

A LA SEANCE MENSUELLE DU 10 NOVEMBRE 1984

Si l'étude des faits de variation régionale du français bénéficie, dans un pays comme la Belgique, d'une longue tradition<sup>2</sup> dans laquelle s'inscrivent d'ailleurs en bonne place les travaux de plusieurs membres de l'Académie, il faut, sur le plan de la linguistique française en général, attendre la fin des années 1960 pour que la recherche de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les « régionalismes » prenne une véritable ampleur, un caractère systématique et un visage nouveau<sup>3</sup>. Les

---

<sup>1</sup> Équipe IFA (A.E.L.I.A.), Montréal, AUPELF-A.C.C.T., 1983, LIII + 551 p. L'Équipe IFA, qui adhère comme groupe de travail, à l'Association d'études linguistiques interculturelles africaines (A.E.L.I.A.), est composée comme suit. *Rédacteurs* : Bénin : Suzanne Lafage ; Cameroun : Jean-Roland Deltel, Rachel Efoua-Zengue, Jean Tabi-Manga, Gervais Mendo Ze ; Centrafrique : Gaston Canu ; Côte d'Ivoire : Suzanne Lafage ; Haute-Volta (maintenant Burkina Fasso) : Suzanne Lafage ; Mali : Ambroise Queffélec, Francis Jouannet ; Niger : Ambroise Queffélec, Christine Queffélec ; Rwanda : Jean-Luc Rondreux, Spiridion Shyirambere ; Sénégal, Équipe du CLAD : Jacques Blondé, Pierre Dumont, Dominique Gontier, Équipe du département de linguistique : Geneviève N'Diaye-Corréard, Jean Schmidt ; Tchad : Jean-Pierre Caprile ; Togo : Suzanne Lafage ; Zaïre, Sully Faïk ; *Coordonnatrice* : Danièle Racelle-Latin ; *Président du Conseil scientifique* : Willy Bal.

<sup>2</sup> Voir notamment J. Pohl, *Les Variétés régionales du français. Études belges (1945-1977)*, Bruxelles, 1979.

<sup>3</sup> Pour une vue d'ensemble, cf. Georges Straka, « Où en sont les études des français régionaux ? » dans Conseil international de la langue française, *Le français en contact avec : l'arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales, Sassenage 16-20 mai 1977*, Paris, CILF, 1977, p. 111-126. Du même auteur, « Les français régionaux. Conclusions et résultats du colloque de Dijon » dans *Travaux de linguistique et de littérature* publiés par le Centre de Philologie et de Littérature romanes de l'Université de Strasbourg, XV, 1, Strasbourg, 1977, p. 227-242. Du même

raisons de ce retard sont multiples : il n'entre pas dans notre propos présent de les analyser.

Quelques faits et dates peuvent servir de repères dans l'évolution de ces études. En 1967<sup>4</sup>, lors d'une réunion de l'AUPELF tenue à Montréal, le regretté Pierre Guiraud avait lancé l'idée de créer un « centre de recherches pour l'étude des parlers français (en France et hors de France) », c'est-à-dire, précisait-il, « dans la terminologie de Damourette et Pichon, des *usances* ou variétés locales du français (à l'exclusion des dialectes) ». Y fit suite en 1968 un colloque organisé à l'initiative du « Centre d'Étude des Relations Interethniques » de Nice, consacré aux ethnies francophones et spécialement aux créoles et aux français régionaux<sup>5</sup>. En 1973, la revue *Langue française* (Paris) consacrait un fascicule aux « parlers régionaux ». La même année à Dakar, la Fédération du français universel réunissait une biennale sur le thème : « Le français hors de France » : on y traitait notamment de faits de contacts linguistiques et des particularités de divers usages du français observés au Québec, en Louisiane, en Suisse, en Afrique<sup>6</sup>. C'est dans ces mêmes assises que Maurice Piron développait son éloquent plaidoyer « Pour un inventaire général des *usances* de la Francophonie<sup>7</sup> ». Il osait y dire, entre autres choses, que des « termes de français régionaux ou marginaux (...) mériteraient leur légitimation dans le français universel », qu'« il existe ailleurs qu'à Paris, et même qu'en France, des mots dont le français peut avoir besoin », bref, que les régionalismes pourraient être source d'« enrichissement authentique » pour la

---

auteur, « Problèmes des français régionaux » dans : Académie Royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 5<sup>e</sup> série, t. LXIX (1983-1), p. 27-66. On pourra voir aussi : Willy Bal, « Genèse et travaux de base » dans *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. Introduction, p. XV et XVI ; René Andrianne, « Belgicisms et canadianisms : pertinence et définition » dans *Langues et Cultures. Mélanges offerts à Willy Bal*. 3. *Linguistique comparative et romane*, Louvain-la-Neuve, 1984, p. 5-16.

<sup>4</sup> Signalons toutefois que, dès 1957, Kurt Baldinger avait attiré l'attention des lexicologues et des lexicographes du français sur l'importance de ces phénomènes, par différents travaux, dont notamment une « Bibliographie provisoire concernant le français régional » (dans *Lexicologie et lexicographie françaises et romanes*, Colloque de Strasbourg, 1957, Paris, C.N.R.S., 1961, p. 164-174).

<sup>5</sup> *Le Français en France et hors de France. I. Créoles et contacts africains. II. Les français régionaux. Le français en contact = Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice*, n° 7, 1<sup>er</sup> trimestre 1969 et n° 12, octobre 1970.

<sup>6</sup> Cf. Fédération du français universel, *Le Français hors de France, Dakar (1973)*, Dakar-Abidjan, 1975.

<sup>7</sup> Cf. l'ouvrage cité à la note précédente, p. 38-45.

langue française. Ainsi, deux grandes idées sont lancées : d'abord, celle d'une recherche objective, systématique, aussi exhaustive que possible, d'un « inventaire général » des particularités locales ou régionales du français, ensuite, très importante sur le plan de la psycholinguistique et de la sociolinguistique, celle d'une réhabilitation, d'une valorisation de certaines au moins de ces particularités. L'année 1974 voyait la création par le C.N.R.S. d'une « action thématique sur programme » d'une durée de quatre ans, dont l'objectif serait de mener à bien des « recherches méthodologiques en vue de l'étude des variétés régionales et de leurs connotations socioculturelles ». En 1976, un colloque se tenait à l'Université de Dijon sur « le français parlé dans les villages de vigneron », thème qui, en fait, fut élargi aux français régionaux<sup>8</sup>. Le Conseil international de la langue française, quant à lui, organisait à Sassenage en mai 1977 une réunion dont l'un des thèmes était « le français en contact avec les cultures régionales<sup>9</sup> ».

Deux ans plus tard, en octobre 1979, en collaboration avec l'Office de la langue française du Québec, il consacrait un colloque aux « français régionaux<sup>10</sup> ».

Il n'est pas dans notre propos d'analyser ici les raisons profondes du changement d'attitude de la linguistique française à l'égard des régionalismes. La présence active, dans les assemblées de la Francophonie, de linguistes de la périphérie, Wallons et Québécois notamment, n'a pas été sans jouer un rôle dans cette évolution, les Français de l'Hexagone étant souvent, un peu comme les maris trompés, les derniers à se rendre compte de la réalité<sup>11</sup>.

\*

---

<sup>8</sup> Cf. *Travaux de linguistique et de littérature* publiés par le Centre de Philologie et de Littérature romanes de l'Université de Strasbourg, XV, 1, Strasbourg, 1977, p. 7-242.

<sup>9</sup> Cf. l'ouvrage cité en premier lieu dans la note 3.

<sup>10</sup> Conseil international de la langue française. Office de la langue française, *Actes du colloque « Les français régionaux »*, Québec, 21 au 25 octobre 1979. Québec, 1981.

<sup>11</sup> La France accuse un retard considérable dans la description des particularités régionales du français. Il n'y a guère à s'y intéresser que des chercheurs de formation dialectologique. Voir, par exemple, l'excellent travail de G. Tuailon, *Les Régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois*, Paris, 1983. Quelques linguistes français restent fidèles au dogme et au mythe de l'homogénéité de la langue dans l'espace français.

En Afrique noire francophone, c'est essentiellement dans les années 1960, mais dès le début de la décennie, qu'a commencé à se manifester un intérêt pour les particularités du français parlé ou écrit en Afrique ou au sujet de l'Afrique<sup>12</sup>.

Le plus souvent, les instituts ou centres de linguistique appliquée ont constitué le cadre dans lequel ont pris corps des recherches sur ces phénomènes. C'est que des observations de linguistique descriptive s'y rencontraient avec les constatations et les préoccupations des spécialistes en didactique du français et avec l'expérience des enseignants.

Dans la masse des « écarts » notés empiriquement, tant à l'oral qu'à l'écrit, après élimination de ceux qu'on pouvait imputer à un apprentissage rudimentaire, inachevé ou imparfait du français, se dégageait progressivement un ensemble de traits dotés d'une relative stabilité, d'une fréquence élevée, d'une dispersion assez considérable et qui n'étaient pas ressentis comme des fautes ni comme des singularités par des locuteurs autochtones possédant une bonne maîtrise du français, voire tenus pour des gardiens de la norme, tels des enseignants ou des journalistes. Bref, on assistait à l'émergence de normes locales qui, du moins sur le plan lexical, répondaient à des besoins communicatifs et expressifs propres et dont la différence avec la norme dite commune n'était généralement pas perçue. Il s'agissait bien là de régionalismes, si on se rapporte aux définitions données notamment par Charles Bruneau, Paul Imbs ou Kurt Baldinger. Il est clair que les recherches entreprises en Afrique noire ont trouvé un appui et un stimulant dans l'essor pris par l'étude des régionalismes dans d'autres aires francophones.

L'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) est intervenue à point nommé pour assurer la liaison entre chercheurs des divers centres, instituts ou départements de linguistique d'Afrique noire, par l'organisation périodique de Tables rondes.

La première de ces réunions, tenue à Abidjan en octobre 1974, devait faire ressortir l'opportunité d'une étude systématique des particularités lexicales en Afrique noire et lancer l'idée d'un vaste dictionnaire. Celui-ci serait nécessairement l'œuvre d'une équipe, car il se fonderait sur les données d'enquêtes régionales ou nationales, dont certaines étaient déjà en cours, voire réalisées. C'était le cas de la recherche dirigée par Laurent Duponchel, de l'Institut de

---

<sup>12</sup> On verra, à ce sujet, le texte de W. Bal cité dans la note 3.

Linguistique Appliquée d'Abidjan, qui devait aboutir à la publication en 1975 du *Dictionnaire du français de Côte d'Ivoire*<sup>13</sup>.

La même optique prévalait encore à la Table ronde de Lomé (1975). À celle-ci, les chercheurs s'étaient mis d'accord sur l'idée de recourir à l'ordinateur et, dans cet esprit, avaient élaboré un projet de fiche de synthèse informatizable.

À la même époque, le gouvernement belge mettait à la disposition de l'AUPELF un membre du personnel scientifique de l'Université de Liège chargé d'assurer la coordination de ce travail d'équipe — M<sup>me</sup> Danièle Racelle-Latin — et, d'autre part, le Laboratoire d'Analyse Statistique des Langues Anciennes de la même université (le LASLA) acceptait de constituer une banque de données sur le français en Afrique.

C'est à la troisième Table ronde (Kinshasa, 1976) que le projet prit sa forme définitive, plus modeste, celle d'un « inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire » (IFA), adoptant ainsi, dans son titre et sa conception, à l'échelle d'une partie de continent, l'idée lancée par Maurice Piron à Dakar en 1973.

La réalisation du projet IFA bénéficia de nombreux appuis, tant scientifiques qu'institutionnels et financiers. L'équipe, dans la phase finale, était formée de chercheurs ou de groupes de chercheurs œuvrant, sur le terrain, dans douze pays de l'aire visée<sup>14</sup>. Elle fut aidée dans sa tâche par un conseil scientifique international<sup>15</sup> et reçut des suggestions, des avis, des commentaires d'un grand nombre de personnes compétentes<sup>16</sup>. Elle fut intégrée dans un organisme de recherche propre, l'Association d'Études Linguistiques Interculturelles Africaines (A.E.L.I.A.), constituée à Dakar en 1979.

---

<sup>13</sup> Université d'Abidjan, Institut de Linguistique Appliquée, 1975, n° LII.

<sup>14</sup> La composition finale de l'équipe est décrite dans la note 1. De nombreuses collaborations lui ont été acquises (cf. *Inventaire...*, p. IV).

<sup>15</sup> Présidé par Willy Bal, ce conseil compte, parmi ses membres, Lucien Braun, Robert Chaudenson, Jean-Claude Corbeil, André Coupez, Maurice Houis, Paul Imbs, Gabriel Manessy, Maurice Piron, Jacques Pohl, Alain Rey, Michel Tétu, donc surtout des spécialistes du français et des africanistes. On note la participation de quatre philologues belges.

<sup>16</sup> Cf. *Inventaire...*, p. x. Ici aussi, on retrouve des universitaires belges Luc Bouquiaux, André Goosse, Joseph Hanse

Plusieurs ministères, belges et français<sup>17</sup>, apportèrent leur concours ainsi que des organismes internationaux : outre l'AUPELF, l'UNESCO et l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.).

Le projet IFA a abouti, à la fin de l'année 1983, à la publication d'un gros volume de plus de 600 pages<sup>18</sup>.

Après ce bref historique du projet IFA, il est temps de définir la nature de la recherche.

Se donnant pour objet les particularités lexicales du français en Afrique noire, elle les appréhende dans une perspective *synchronique* et *descriptive*.

Synchronique : on s'en tient généralement à l'usage de la période contemporaine ; on ne fait pas l'histoire des mots répertoriés ; des indications étymologiques ne sont pas fournies systématiquement ; dans les cas d'emprunt, la langue d'origine la plus proche est notée seulement lorsqu'elle est connue avec assez de certitude.

Qui dit perspective purement descriptive exclut les jugements normatifs. On note les faits sans viser, par exemple, à distinguer les africanismes que, selon certains critères, on jugerait comme étant de bon aloi ni à stigmatiser ceux que l'on considérerait comme vicieux.

Autre caractéristique de l'inventaire : *la méthode différentielle*. On se limite aux faits qui constituent des écarts par rapport à l'usage du français central ou standard pris globalement comme référence et que définissent, dans une mesure approximative et de façon empirique, les principaux dictionnaires de la langue contemporaine.

Mais que sont exactement ces particularités qui font l'objet de l'inventaire ? Elles peuvent se regrouper en quatre catégories.

D'abord les particularités lexématiques, en d'autres termes l'apparition dans la langue d'unités lexicales nouvelles tant pour la forme que pour le sens, ce qu'on appelle traditionnellement des « néologismes ordinaires ». Lorsqu'une langue est transportée en dehors de son aire d'emploi historique, dans un milieu culturel et naturel autre, elle a des besoins nouveaux d'expression. Besoins d'autant plus

---

<sup>17</sup> Il s'agit, du côté belge, du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de la Communauté française et du Secrétariat d'État à la Coopération ; du côté français, des Ministères de la Coopération et des Relations Extérieures.

<sup>18</sup> Cf. note 1.

grands que les différences sont plus marquantes entre les deux milieux. C'est ainsi qu'exploitant un corpus récolté au Sénégal, Geneviève Ndiaye-Corréard et Jean Schmidt estiment que « les particularités qui répondent au besoin de nommer des réalités propres au milieu représentent au moins 65 % des écarts relevés<sup>19</sup> ». Une ressource importante est l'emprunt, qui est tiré principalement des langues autochtones, dites « langues de substrat », accessoirement de langues se trouvant ou s'étant trouvées en contact, dites « langues d'adstrat ». Parmi ces dernières, nous citerons l'arabe, surtout dans les régions partiellement islamisées, comme c'est naturel, puis le portugais et l'anglais qui ont tous deux joué successivement le rôle de langue de traite sur les côtes d'Afrique. Des quelque 600 entrées enregistrées sous les lettres A et B de *l'Inventaire*, environ 22 % sont tirés des langues africaines ou de l'arabe. Ces emprunts sont pour la plupart à valeur dénotative, désignant des réalités naturelles, des institutions traditionnelles, des usages, des croyances, des fêtes, des jeux, des vêtements, des préparations culinaires, des boissons, etc. Quelques emprunts à valeur expressive (interjections, exclamations) s'y ajoutent<sup>20</sup>.

Le portugais a laissé nombre de traces en Afrique francophone. Dans la catégorie des noms de personnes ou de lieux : l'exemple le plus célèbre est le patronyme de L. S. Senghor, du pg. *senhor* « seigneur, maître, monsieur » ; citons aussi, entre autres exemples, Kabrousse et Karbadiou au Sénégal, respectivement du pg. *cabo roxo* « cap rouge » et *carvalho* « chêne », Cameroun, « la côte des crevettes » (pg. *camarões*). Au hasard de *l'Inventaire*, citons : *apatam* « construction légère, cabanon » (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo), du pg. *patamar* « palier » ; *capita* « chef de petit village, contremaître », etc. (Zaïre, Centrafrique, Tchad, Rwanda, employé par André Gide), du pg. *capitão* « capitaine » ; *matabiche* « pourboire, gratification, pot de vin » (Zaïre, Tchad, Rwanda, employé aussi par André Gide), du pg. *matar o bicho* « tuer le ver, boire à jeun un verre de vin ou d'alcool » (on y retrouve une évolution sémantique analogue à celle du fr. *pourboire* ou de l'allemand *Trinkgeld*) ; *récade* « sorte de sceptre, emblème d'autorité du roi ou du chef traditionnel » (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo, employé par L. S. Senghor) et son

---

<sup>19</sup> Cf. *Le français au Sénégal. Enquête lexicale, A à H*, Dakar, 1979, p. VII.

<sup>20</sup> À propos des emprunts d'origine africaine, cf. l'article récent de Christian Schmitt, « L'emprunt du français aux langues africaines » dans les *Mélanges Bal* (référence complète dans la note 3), 2. *Contacts de langues et de cultures*, p. 203-216.

dérivé *recadère* ou *recadaire* « messenger officiel du chef traditionnel », remontant au pg. *recado* « message »<sup>21</sup>.

Si l'influence du portugais appartient à une époque révolue, il n'en est pas de même de celle de l'anglais. S'exerçant depuis le dix-huitième siècle, elle continue de nos jours, par diverses voies, notamment celle des médias. L'exemple le plus connu et le plus répandu est le mot *boy*, au sens de « serviteur », qui a produit des dérivés comme *boyerie*, signifiant dans certaines régions « ensemble du personnel domestique d'une maison » et dans d'autres « local servant de logement aux domestiques », *boyesse* « bonne à tout faire, bonne d'enfants », des composés hybrides comme *boy-maison*, *boy jardin*, *boy-bébé*, etc. Moins connus, des mots comme *coconotte* « amande de la noix de palme » (Zaïre), de l'anglais *coconut*, *djouti* « amende » (Sénégal), de l'angl. *duty* « taxe », *foquer* « coïter » (Tchad), de l'angl. *to fuck*, *wax* « sorte de tissu » (dans presque toute l'Afrique francophone), de l'angl. *wax* « cire ». Les *been-to* (prononciation : *bin'tu*) du Togo sont des snobs, des « m'as-tu-vu » : ils se vantent « *I have been to England* » (ou *U.S.A.*), tandis que les *bills* du Zaïre et de Centrafrique, sont de jeunes désœuvrés, à l'allure excentrique, imitant la démarche dandinante et la mode vestimentaire de Bill et d'autres héros des « westerns »... Mais les Africains ont pu investir dans des anglicismes, comme d'ailleurs dans des mots français ou portugais, leurs valeurs, leurs représentations traditionnelles. L'illustre particulièrement ce terme bien connu de « *Mami Wata* » (de *mummy-water* : mère-eau, « mère » et « eau ») qui, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, au Zaïre, connaît diverses incarnations de son sens

---

<sup>21</sup> Sur la toponymie africaine d'origine portugaise, voir notamment A. Teiseira da Mota, *Topónimos de Origem Portuguesa na Costa Ocidental da Africa desde o Cabo Bojador ao Cabo de Santa Catarina*, Bissau, 1950. — L.F. Flutre, *Pour une étude de la toponymie de l'A.-O.F.*, Dakar, 1957 (Des noms d'origine européenne relevés par l'auteur, 36 procèdent du portugais, 36 du français, 2 de l'anglais, 1 du néerlandais). En anthroponymie, concernant certaines zones de l'Afrique francophone, cf. W. Bal, « Prénoms portugais en kikongo » dans *Revue internationale d'onomastique*, 1962, p. 219-222, et Clémentine Faïk-Nzujji Madiya, « Persistance des noms d'origine étrangère dans l'anthroponymie luba », dans *Mélanges Bal*, t. 2, p. 79-94.

Sur le vocabulaire d'origine portugaise, voir notamment W. Bal, « Cas d'interférences linguistiques en Afrique noire », dans *Cahiers de Littérature et de Linguistique Appliquée*, n° 3-4, 1971, Faculté des Lettres de l'Université Nationale du Zaïre, p. 101-112. — Du même auteur, « À propos de mots d'origine portugaise en Afrique noire », dans *Miscelânea Luso-Africana*, éd. par M. F. Valkhoff, Lisbonne, 1975, p. 119-132.



légendaire : celui d'une « divinité féminine de la mer, aux représentations changeantes<sup>22</sup> » (IFA).

Si les emprunts constituent une part importante des néologismes « ordinaires » en français d'Afrique, il en est un très grand nombre qui trouvent leur origine dans des mots du français central, auxquels ont été appliqués des procédés de création lexicale appartenant aux ressources mêmes du français<sup>23</sup>. Parfois cependant l'emploi de ces procédés ne se conforme pas aux normes du « bon usage ». On pourrait parler d'une surexploitation de ces procédés, qui sont principalement la dérivation et la composition, accessoirement l'abrégement et la siglaison<sup>24</sup>. Quelques exemples : *enceintes*, « engrosser », de l'adjectif *enceinte* ; *cadeauter* « offrir un cadeau à », du nom *cadeau* ; *friquer* « donner de l'argent », du nom argotique *fric* ; *ananeraie* « plantation d'ananas » ; *collinard* et *collinaire*, « habitant des collines » ; *essencerie* « poste d'essence » ; *copalier* « arbre qui fournit le copal » ; *balafoniste* ou *balafongiste*, « joueur de balafon(g) » ; *araignon* « enfant de l'araignée » (dans les contes de la forêt) ; *dévierger* « déflorer (une jeune fille) » ; *alphabète* obtenu par dérivation régressive à partir de *analphabète*, avec l'appui des mots courants *alphabétiser*, *-ation*, *-ateur* ; *co-épouse* « l'une des femmes d'un polygame par rapport aux autres épouses » ; *antilope-bubale*, *antilope-cheval*, *antilope-royale*, etc., nommant diverses variétés d'antilopes ; *banane-douce*, *banane à bière*, *banane à cuire*, pour différentes variétés de bananes ; *C.F.A.* correspondant maintenant à « Coopération Financière Africaine » et désignant par ellipse du mot *franc* l'unité monétaire en usage dans tous les pays de l'Union monétaire de l'Afrique de l'Ouest ; *agglo*, *n.m.*, « gros parpaing ou brique rouge d'argile cuite », procédant vraisemblablement du terme *aggloméré* ; *cométat*, désignant au Zaïre un commissaire d'État.

Une seconde catégorie regroupe les particularités sémantiques. Divers procédés se trouvent mis en œuvre : le transfert *carême* s'appliquant en région islamisée au mois du ramadan ; restriction ou extension de sens : *préparer* s'est

---

<sup>22</sup> Cf. Danièle Racelle-Latin, « Des anglicismes dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* », dans les *Mélanges Bal*, t. 2, p. 175-188. Le texte cité se trouve à la p. 186.

<sup>23</sup> Sur la néologie française contemporaine, cf. notamment André Goosse, *La Néologie française d'aujourd'hui*, Paris, 1975.

<sup>24</sup> Cf. W. Bal, « À propos des particularités lexicales du français en Afrique noire », dans *Au bonheur des mots. Mélanges en l'honneur de Gérard Antoine*, Nancy, 1984, p. 31-40.

spécialisé dans le sens de « préparer le repas, cuisiner », *souris* au contraire est devenu un terme générique. La polysémisation et les emplois figurés sont nombreux, parfois pittoresques : c'est ainsi que le mot *ambassade*, par métaphores et métonymies en cascade, en est arrivé à signifier : « lieu de rencontres galantes », « maîtresse », « vagin ». Évolutions plus simples mais non moins révélatrices — dans le cas du mot *avocat*, pris dans l'acception de « pot-de-vin » ou de *politicien*, arrivé à signifier « menteur<sup>25</sup> ». Plus subtils sont les phénomènes d'appropriation socio-sémantique qui introduisent une distorsion lexicosémantique entre l'usage africain et l'usage européen, dans des mots du français commun. Le cas de *vieux* est significatif : valorisant en Afrique, il est plutôt dépréciatif en Europe<sup>26</sup>.

Les particularités grammaticales forment la troisième catégorie. Il s'agit notamment de changements de classe de mots, de genre, de construction, etc. Un exemple curieux est le passage à la catégorie adjectivale, dans des formules d'adresse (même en langue écrite), de l'impératif-interjectif français *dis* : à partir d'expressions comme « dis, Clémence », on est arrivé à faire de *dis* l'équivalent de *cher ou chère*.

Enfin, un quatrième groupe comprend des particularités qui tiennent à des différences de connotation, de fréquence, de registre ou d'état de langue : (*se*) *démerder* est devenu un mot neutre, tandis que *acculturé*, *assimilé*, *évolué* ont pu prendre une connotation péjorative (une *évoluée*, une femme émancipée, de mœurs légères !); *bilharziose*, *kwashiorkor*, techniques chez nous, font, hélas, partie du vocabulaire courant en Afrique, *amante* s'entend dans le langage quotidien...

Il est bien entendu que cette quadripartition reste un schéma abstrait<sup>27</sup>. Une même particularité peut, par exemple, recouper plusieurs catégories. Le mot

---

<sup>25</sup> Cf. S. Faïk et C. Faïk-Nzuiji M., « La néologie comme miroir d'une société : le cas du Zaïre », dans *Le français moderne*, 3, 1979, p. 220-231. -S. Faïk, « Processus de polysémisation en néologie : le cas du français au Zaïre », dans les *Mélanges Bal*, t. 2, p. 67-77.

<sup>26</sup> Cf. Suzanne Lafage, « Note sur un processus d'appropriation sociosémantique du français en contexte ivoirien », dans les *Mélanges Bal*, t. 2, p. 103-112. L'exemple du mot *vieux* est analysé dans le détail.

<sup>27</sup> Sur la typologie des particularités lexicales en Afrique noire, on verra notamment : W. Bal, « Particularités actuelles du français d'Afrique centrale », dans Fédération du français universel, *Le français hors de France*, Dakar, 1975, p. 340-349. — Dominique Gontier, *Contribution à une typologie des particularités lexicales du français au Sénégal*, Dakar, 1979. — Alain Rey, « Vers une description des variantes du français. *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* », dans *Le français dans le monde*, n° 170, juillet 1982.

*tablier*, en Afrique de l'Ouest, est un nom de métier, dérivé en *-ier*, de *table*, passé à la signification d'« étal des vendeurs de rues » : formation lexématique et transformation sémantique se combinent ainsi pour désigner le vendeur de rues, non ambulante, qui présente ses marchandises sur un étal.

De quelles sources, de quelle documentation sont tirées les particularités relevées dans *l'Inventaire* ?

Idéalement, le *corpus* à exploiter englobe tout ce qui a été écrit ou dit en français dans l'aire de l'Afrique noire dite francophone ou au sujet de cette aire, tant par des non-Africains que par des Africains. Concrètement, il comprend, dans une mesure qui diffère selon les circonstances locales, une partie écrite et une partie orale. Dans l'écrit, on trouve des œuvres littéraires (aussi bien d'A. Gide que de L. S. Senghor), des ouvrages techniques ou scientifiques, des textes de journaux ou de périodiques, des archives, des copies scolaires, des textes divers : officiels, administratifs, politiques, religieux, etc., voire de la correspondance privée. L'oral est représenté par des enregistrements effectués en milieu rural aussi bien qu'en milieu urbain, des spécimens de discours représentatifs des diverses situations de la vie courante, des documents en provenance de la radio, de la télévision, du théâtre. Bien entendu, les enquêteurs ont aussi tiré parti de leur compétence linguistique propre ou des observations qu'ils faisaient sur le vif, dans la rue, au marché, à l'école, etc.

Les notices de *l'Inventaire* donnent essentiellement une description linguistique des unités prises comme entrées. Les principales composantes en sont : la ou les graphies de l'item lexical, la transcription phonétique lorsque la prononciation ne correspond pas aux habitudes de lecture du français normal, la catégorie grammaticale, les marques, notamment celles de répartition géographique, d'usage social, de fréquence, puis la définition, les contextes, éventuellement les syntagmes et cooccurrences les plus courants ainsi que les locutions, enfin, s'il y a lieu, dérivés et composés, synonymes et antonymes.

Dans certains cas, on a pensé que des informations à caractère encyclopédique (historique, culturel) auraient leur utilité. C'est ainsi, par exemple, qu'au mot *dot*, défini comme « compensation matrimoniale versée, selon la tradition, par le futur époux ou sa famille à la famille de la fiancée », on trouve un commentaire : « Elle (la dot) peut consister en argent, en cadeaux divers, en bétail,

en heures de travail. » Pour comprendre la riche polysémie de *boulamatari* (Zaïre, Ruanda), il est indispensable de savoir que ce fut le surnom donné à Stanley, formé d'une expression kikongo signifiant « briseur de roc ».

Touchant à la constitution même de *l'Inventaire*, nous dirons qu'il consiste en une *synthèse sélective* des données fournies par les recherches menées à l'échelon national. Douze pays sont représentés : Côte d'Ivoire, Togo, Bénin (ancien Dahomey), Zaïre, Tchad, Sénégal, Niger, Rwanda, Centrafrique, Cameroun, Mali, Burkina Fasso (ancienne Haute-Volta). Lexiques ou inventaires nationaux constituent les travaux de base de *l'Inventaire*<sup>28</sup>. Certains d'entre eux avaient été entrepris antérieurement à la concertation ou se sont développés dans des conditions ou des contextes particuliers. On ne s'étonnera pas d'apprendre qu'ils ne présentent une parfaite homogénéité ni dans la forme ni dans le contenu.

Ce n'était pas de nature à faciliter la tâche de rédaction et de coordination<sup>29</sup>, déjà très ardue du fait du caractère totalement inédit de l'entreprise. Il ne s'agissait de rien de moins que d'aborder, empiriquement et inductivement, une étude de la variation dans le domaine du lexique français en Afrique noire, avec certes une limitation *a priori* tenant à l'optique différentielle choisie.

Mais de cette difficile originalité découle la valeur heuristique particulière de la démarche de synthèse, tant sur le plan lexicologique que sur le plan lexicographique.

Nous n'entrerons pas dans la technique de cette démarche, pas plus que dans celle de la mise des données sur ordinateur. Nous renverrons sur ces points à l'excellent exposé qu'a rédigé Danièle Racelle-Latin dans la seconde partie de l'introduction de *l'Inventaire*<sup>30</sup>.

Un point cependant nous semble devoir retenir l'attention la sélection des données et ses critères.

La sélection s'est opérée à deux échelons. À l'échelon national d'abord, où elle incombait aux auteurs de lexiques ou d'inventaires par pays. Puis à l'échelon

---

<sup>28</sup> On trouvera une analyse succincte, par W. Bal, de ces travaux de base, dont plusieurs ont été publiés, dans *l'Inventaire*, p. XXIII-XXXV.

<sup>29</sup> Signalons que la coordination, tâche confiée à Danièle Racelle-Latin, comme on l'a écrit plus haut, a pu bénéficier durant un trimestre de l'année 1981 de la collaboration de Sully Faïk (par ailleurs membre du Comité des rédacteurs), affecté au projet en qualité d'expert-consultant de l'A.C.C.T.

<sup>30</sup> Cf. *Inventaire...*, p. XXXVII-LIII.

africain, puisque la visée essentielle était de regrouper le fonds commun lexical du français en Afrique noire et, à défaut d'un caractère vraiment commun, les faits lexicaux les plus significatifs, les plus importants quantitativement et qualitativement.

Sur le terrain, donc au premier échelon, outre la distinction de nécessité générale, à établir entre faits de « parole » et faits de « langue », les seuls à retenir, selon la distinction saussurienne, la sélection des données a dû s'efforcer de répondre à deux exigences commandées par la situation linguistique locale :

- le français étant langue apprise et non langue première, il s'impose de séparer les particularités acceptées par les normes locales implicites des écarts qui se rencontrent aux premiers stades de l'apprentissage et sont imputables à une maîtrise encore insuffisante de la langue-cible ;

- il faut délimiter ce qui appartient strictement au discours français dans un ensemble de pratiques communicatives où les interférences, le discours mixte, voire un *continuum* linguistique sont des phénomènes fréquents, du moins sur le plan oral.

Quant à la reconnaissance des faits de « langue », elle tente de se fonder objectivement par l'emploi de quatre critères principaux :

- la fréquence ou le nombre d'attestations,
- la dispersion géographique,
- la dispersion dans les différents types de sources (orales et écrites, littéraires et non littéraires, etc.),
- la dispersion chronologique, en d'autres termes une persistance suffisante dans le temps.

Dans la plupart des cas, les données ainsi sélectionnées ont été livrées à une procédure de vérification, qui consistait souvent à les soumettre à une sorte de jury, composé de façon à représenter les différents milieux socioculturels et géographiques.

Une seconde sélection, fondée sur des critères analogues mais étendus à la dimension africaine, devait fournir la nomenclature de l'*Inventaire*. Bien entendu, la relative hétérogénéité des travaux de base et diverses circonstances spécifiques ont parfois obligé la rédaction à une application souple de ces critères. En outre, signalons, sans les détailler, que des règles d'acceptation ou d'exclusion,

déterminées en fonction de principes généraux, ont été appliqués à des catégories spéciales d'items lexicaux, tels que les sigles, les termes de cuisine, les noms ethniques, les régionalismes d'origine non africaine, etc.

On se rend compte aisément des difficultés qu'a rencontrées la coordonatrice. La qualité du « produit fini » livre la meilleure preuve de la maîtrise avec laquelle Danièle Racelle-Latin a mené sa tâche à bonne fin.

À bonne fin, certes : l'*Inventaire* a été publié ; il a généralement été bien accueilli. La banque de données est établie. Mais est-ce la fin ? Non. D'abord, parce qu'une telle entreprise lexicographique — surtout portant sur la langue contemporaine — n'est jamais achevée : le lexique forme un ensemble ouvert, la documentation virtuelle est pratiquement inépuisable. À ces raisons générales s'ajoute un motif particulier : quelques pays d'Afrique noire francophone n'ont pu être touchés ; il s'imposerait donc d'étendre géographiquement l'*Inventaire*, de façon à justifier pleinement le titre choisi.

Parmi les travaux qui se trouveraient dans le prolongement de la simple description synchronique, il en est deux que l'on envisage avec le plus d'attention.

L'un ressortit à la science fondamentale : il se situe dans le domaine de la lexicologie diachronique. Il s'agirait de donner à l'étude des particularités une dimension historique et de mener systématiquement des recherches étymologiques.

L'autre appartient à la linguistique appliquée. Il suscite beaucoup d'intérêt sur le terrain même, dans certains gouvernements, dans de nombreuses institutions et surtout chez des maîtres de français. On le devine : c'est l'exploitation pédagogique des données de l'*Inventaire*.

Copyright © 1984 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

**Pour citer cette communication :**

Willy Bal, *Présentation de l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1984.

Disponible sur : < [www.arllfb.be](http://www.arllfb.be) >